



Paris, le 28 mars 2018

M. Patrick JEANTET  
Président de l'EPIC SNCF Réseau  
15/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93210 SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Réseau**

**Monsieur le Président,**

Le sous-investissement financier dans le réseau ferroviaire, le recours à la sous-traitance, l'externalisation, l'automatisation, la digitalisation et la productivité orientent les choix stratégiques de SNCF Réseau.

A tous les niveaux de l'EPIC, l'organisation de la production mise en place rend impossible la réalisation des missions confiées aux cheminots.

D'une manière globale, les schémas directeurs des différentes entités de SNCF Réseau ont des conséquences sur la sécurité, la régularité et le nombre de circulations sur le Réseau Ferré National.

Les organisations syndicales cheminotes vous font état régulièrement dans les différentes Instances Représentatives du Personnel de dysfonctionnements importants résultant de l'état du réseau et des moyens de production dont dispose les cheminots pour assurer leurs missions.

L'insuffisance du volume financier consacré à la régénération et à la maintenance du réseau, les arbitrages récents qui ont décalé les investissements nécessaires engendrent de multiples renoncements.

Le recours à la sous-traitance, au-delà de son surcoût, provoque de nombreuses malfaçons, retards dans les chantiers et impacte la performance des lignes ferroviaires. Il pose par ailleurs la question de la gestion de la sécurité des personnels dans le cadre d'une coactivité dont le cadre, les objectifs et les procédures ne sont ni uniformes, ni hétérogènes, ni même clairement définies.

L'automatisation des postes de circulation reprise dans le programme Commande Centralisée du Réseau (CCR) peut engendrer des difficultés dans la gestion des trafics. En outre, son financement repose pour partie sur de la productivité et une réduction des effectifs, ce qui ne peut être accepté en l'état et en l'absence de dialogue bénéfique aux agents.

Les efforts insuffisants sur la régénération des Installations de Traction Electrique (ITE), notamment sur les éléments constitutifs des caténaires hors consommables et globalement la modernisation du patrimoine SE, prise en compte que très partiellement dans le contrat Etat/SNCF RESEAU 2017/2026, nous font craindre une augmentation importante de l'incidentologie.

L'assouplissement des normes de maintenance afin de limiter le nombre des interventions sur le réseau et le changement récent de comptabilisation des Evènements de Sécurité Remarquables (ESR) masquent les problèmes de sécurité tant sur le plan des circulations que sur celle des personnels.

Face à cette situation, les Organisations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- La réorientation de vos choix et/ou arbitrages financiers à tous les niveaux de l'EPIC Réseau ;
- La réorientation de vos choix en matière de recours à la sous-traitance et d'externalisation de la production ;
- Une révision profonde et concertée du programme CCR ;
- Un retour immédiat aux normes de sécurité et aux règles de maintenance qui prévalaient auparavant, seul gage d'un niveau de sécurité indispensable à la réalisation d'un service public de transport de qualité ;
- Le recrutement d'agents pour tous les collèges en nombre suffisant pour réaliser la production ferroviaire ;
- Une politique du digital, du numérique, de l'automatisation qui aide les cheminots dans la réalisation de leurs missions quotidiennes, mais qui ne contribue pas à leur asservissement ou leur remplacement.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLENSEGER



SUD-Rail

Erik MEYER



CFDT

Thomas Cavel

